



PRE-INSCRIPTION EN ÉCOLE MATERNELLE

ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

Les enfants nés jusqu'au 31 décembre 2019 peuvent être inscrits en école maternelle.

La demande de pré-inscription est à faire jusqu'au vendredi 29 avril 2022

Enfant :

Nom : Prénom :

Né(e) le : à :

Adresse :

Responsable légal 1 :

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Mail :

Responsable légal 2 :

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Mail :

- Les enfants sont orientés, par la mairie, sur les écoles maternelles selon le secteur de résidence de la famille.
- Les demandes de pré-inscription sont examinées dans le courant du mois d'avril, et un courrier vous sera adressé pour vous informer des modalités à suivre pour confirmer l'inscription auprès de l'école de votre secteur.

Pour toute situation particulière à prendre en compte, veuillez joindre un courrier détaillé à votre demande de pré-inscription.

Fait à, le.....

Signature du ou des responsables légaux

« Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l'accueil en mairie. »